Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_122-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29
Vote		
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation		
22 septembre 2026		
N° de la délibération		
2026-122		

L'an 2026, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 22 septembre 2026.

Présents (26) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Isabelle AUFFRET, Anne-Marie KERDRAON, Hélène GUILLEMOT, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD, Valérie LUCAS

et MM : Paul BOUSSARD, , Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (3) : Daniel COTTEN à Hervé PHILIPPE, Catherine BOULANGER à Marie HERVÉ, Alan LE BUREL à Alexandra FRAYSSE

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LEON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 5 octobre 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 5 octobre 2026

« POLE FUNERAIRE PUBLIC DU CENTRE BRETAGNE » - Rapport annuel des élus mandataires de la Ville de Carhaix – 2025

Rapporteur : Hervé PHILIPPE

Annexe Rapport annuel_Ville Carhaix_VD

La Ville de Carhaix-Plouguer est actionnaire du « Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne » créé par acte sous seing privé en date du 3 février 2006.

La Société a pour objet la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous équipements se rattachant à l'activité funéraire sur le site de Carhaix-Plouguer et notamment le service extérieur des pompes funèbres, le service de la crémation et le site cinéraire.

Le Pôle Funéraire de Carhaix est exploité dans le cadre du contrat d'affermage pour l'exploitation du complexe funéraire du crématorium contracté avec la Ville de Carhaix-Plouguer, par acte en date du 20 novembre 2006, pour une durée de 20 ans.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_122-DE

Le capital social de la Société au cours de l'exercice 2025 était composé comme suit :

ACTIONNAIRES	CAPITAL DETENU	NOMBRE D'ACTIONS	% capital détenu
Ville de CARHAIX-PLOUGUER	101 150	2 023	77,69
Association « La Terre au Vivant »	50	1	0,04
Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Finistère	6 500	130	4,99
Caisse de Crédit Mutuel de Carhaix	6 500	130	4,99
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne	6 500	130	4,99
Société Celtique Courtage	6 500	130	4,99
Philippe PARLIER	3 000	60	2,31
TOTAL	**130 200**	**2 604**	**100**

La Société était administrée par un Conseil d'Administration composé de 9 représentants dont 6 représentants de la Ville de Carhaix-Plouguer [Daniel COTTEN, Rémy L'HOPITAL, Marie-Antoinette QUILLEROU, Hervé PHILIPPE, Valérie LUCAS et Jacqueline MAZEAS].

La Présidence et la direction générale de la Société était assurée par la Ville de Carhaix-Plouguer représentée à ces fonctions par Monsieur Daniel COTTEN. Cela est toujours le cas dans la nouvelle configuration résultant de la transformation en Société Publique Locale (SPL), intervenue en 2026.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel sur **l'exercice 2025** des mandataires de la Ville de Carhaix-Plouguer siégeant au Conseil d'Administration a été communiqué à la Ville par courrier en date du 17/06/2026.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information du Conseil municipal sur la Société.

Ce rapport comprend l'ensemble des informations visées aux articles L. 1524-5 et D.1524-7 du code général des collectivités territoriales, et notamment :

- une présentation de la société rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance ;
- la situation financière de la société et la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ;
- les principales activités et opérations de l'année écoulée et ses perspectives de développement ;
- l'état des relations entre la Ville de Carhaix-Plouguer et la société d'économie mixte ;
- la description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société d'économie mixte est confrontée ;
- le bilan de la gouvernance des élus ;
- Les éléments de rémunération des mandataires sociaux.

Vu ledit rapport ;

Vu les articles L 1524-5 – alinéa 14 et D 1524-7 du Code Général des Collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_122-DE

Le dossier a été examiné par la commission finances réunie le 21 septembre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le rapport annuel des mandataires établi sur l'activité de la société d'économie mixte locale « POLE FUNERAIRE PUBLIC DE CENTRE BRETAGNE » au titre de l'exercice 2025.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_122-DE